

## Visite ministérielle

### Qualité du milieu de vie en CHSLD

### Plan d'amélioration Web

#### Informations sur l'installation

|                                      |   |                              |                          |
|--------------------------------------|---|------------------------------|--------------------------|
| <b>Nom de l'installation visitée</b> | CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE DE LA MAISON LEGAULT |                              |                          |
| Statut                               | Privé non conventionné  | Nbre de lits perm. au permis | 20                       |
| Établissement                        | CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE                                       | Adresse                      | 3035, CHEMIN SAINT-LOUIS |
| Région                               | Capitale-Nationale  | Ville                        | Québec                   |

#### Informations sur la visite

|                      |              |                        |              |
|----------------------|--------------|------------------------|--------------|
| Date de la visite    | 13 juin 2023 | Reddition de comptes 1 | 13 juin 2024 |
| Date de transmission |              |                        |              |

#### Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.

Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

| Recommandations                                      | Élément(s) non conforme(s)   | État d'avancement |
|--|--|-------------------|
| 1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité des usagers n'a pas réalisé d'activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.</li> </ul> | Réalisé           |

#### Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que les moyens visant à contrer la maltraitance.

| Recommandations  | Élément(s) non conforme(s)  | État d'avancement |
|--|---|-------------------|
| 2. S'assurer de développer les connaissances des différents acteurs impliqués auprès des résidents afin d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des activités d'information ou de sensibilisation afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance ne sont pas offertes sur une base régulière aux résidents et à leurs proches.</li> </ul> | Réalisé           |

#### Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

| Recommandations   | Élément(s) non conforme(s)   | État d'avancement |
|---|--|-------------------|
| 3. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident est réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement.</li> </ul> | Réalisé           |
| Recommandations   | Élément(s) non conforme(s)   | État d'avancement |
| 4. Privilégier des mesures de remplacement afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les contentions physiques ne sont pas utilisées en dernier recours.</li> </ul>  | En cours          |

## Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;  
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;  
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

| Recommandations  | Élément(s) non conforme(s)  | État d'avancement |
|--|---|-------------------|
| 5. S'assurer qu'un comité milieu de vie soutienne activement l'amélioration continue des soins et services offerts aux résidents.  | <ul style="list-style-type: none"><li>Le comité milieu de vie est inexistant.</li></ul>   | Réalisé           |
| Recommandations  | Élément(s) non conforme(s)  | État d'avancement |
| 6. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé où l'on retrouve des activités stimulantes, significatives et adaptées. | <ul style="list-style-type: none"><li>Le milieu de vie n'offre pas la possibilité de réaliser des activités spontanées de nature occupationnelle.</li></ul> | Réalisé           |